

Réf: Dossier 362942

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE TRANSFORMATION ET
PRESTATIONS METALLIQUES » en abrégé « S.I.T.P.M »

Siège ABIDJAN PORT BOUET ZONE INDUSTRIELLE
VRIDI, Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/07/2024, et enregistrés au CEPICI le 24/08/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE
TRANSFORMATION ET PRESTATIONS METALLIQUES » en
abrégé « S.I.T.P.M »

Objet : La transformation des métaux, le commerce et l'industrie des métaux;

L'achat, la vente, la fabrication de tout matériel, machines, outils, instruments, appareils, ustensiles et articles en métal ou dans lesquels le métal est employé;

La fabrication d'articles en acier ;

Toutes prestations de services se rapportant aux matériels, machines, outils, instruments, appareils, ustensiles et articles en métal;

Le commerce toute matière première utilisée dans l'industrie métallurgique;

La prise et l'acquisition de tous brevets, licences, procédés et marques, leur exploitation, leur cession ou leur apport, la concession de toutes licences d'exploitation;

L'import-export, la vente de marchandises diverses, la création, l'acquisition, l'exploitation de tous établissements, industriels et commerciaux ;

Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social ou tout autre objet similaire ou connexe, ou pouvant en favoriser l'extension et le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN PORT BOUET ZONE INDUSTRIELLE VRIDI, Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) Mme YATARA KADIDIA EPOUSE TIMITE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-09551 du 20/12/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°78902/GTCA/RC/2024 du 20/12/2024

